



COMMUNE DE PALLUAU
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2016 – 20H00
COMPTE-RENDU SOMMAIRE - AFFICHAGE

Présents : MM. Robert BOURASSEAU - Patrick GINEAU - Pascal AVRIT - Bruno MARTEAU - Pascal TRETON – MMES Marcelle BARRETEAU - Eléna BOULIAU - Muriel BROCHARD - Monique DIERCKENS - Jocelyne PORTRAT

Pouvoirs : Guillaume BUTEAU pour Marcelle BARRETEAU - Emmanuel ARNAUD pour Robert BOURASSEAU **Secrétaire de séance** : Eléna BOULIAU

Convocations envoyées le 19/02/2016 – **PV publié** le 1/03/2016 **Présents** 10 - **Votants** 12

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

0. AJOUT À L'ORDRE DU JOUR
1. APPROBATION DU PV DU 28 JANVIER 2016
2. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
3. GROUPEMENT DE COMMUNANCES AVEC LA CC DE PALLUAU
4. PARKING DE LA CASERNE
5. RÉNOVATION DE LA SALLE DE SPORT ET POLYVALENTE
6. TARIF DE LA SALLE POLYVALENTE
7. DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS
8. CONSTRUCTION DE DEUX CLASSES À L'ÉCOLE PUBLIQUE
9. CONVENTION AVEC LE GOURPEMENT DE COMMANDE POUR LES ASSURANCES
10. CONGRÈS DES MAIRES
11. DÉNOMINATION DES SALLES RUE ANDRÉ DORION

DÉLIBÉRATION N° 0 – AJOUT À L'ORDRE DU JOUR
--

Point n° 8 à l'ordre du jour : Construction de deux classes à l'école - demande de subvention

Point n° 9 à l'ordre du jour : Convention avec la CC Vie et Boulogne pour les contrats d'assurance

Point n° 10 - Participation au congrès des maires

Point n° 11 - Dénomination de la salle de sport et de la salle polyvalente

DÉLIBÉRATION N° 1 – APPROBATION DU PV DU 28 JANVIER 2016

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2016.

DÉLIBÉRATION N° 2 - VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
--

Le conseil municipal décide à l'unanimité, sur proposition de la commission des finances :

- d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'exercice 2016 et pour un montant total de 8 305 €. (demandes parvenues jusqu'à ce jour)

- de reporter à une session de septembre les demandes ultérieures

- de prendre en charge le feu d'artifice qui sera payé directement au fournisseur pour une somme de 5 000 €

AS. PARENTS PUBLIQUE : PISCINE	1 605 €
APEL RPI PRIMAIRE PALLUAU LA CHAPELLE-PALLUAU PISCINE	750 €
OGEC STE AGNES Accompagnement et surveillance cantine	3 000 €
AMP BASKET	180 €

AMICALE BOULISTE	300€
ASSOCIATION "LES NOUNOUS"	120€
LES AMIS DU RIGOLLY	1 000€
JUMELAGE PALLUDÉEN	600€
ZIMZIM	100€
L'ARTISTERIE	100€
FONDATION DU PATRIMOINE	100€
ASSOC.FONC.REMEMBREMENT	300€
PROTECTION CIVILE ST ÉTIENNE DU BOIS	150€

Les demandes suivantes sont refusées :

MFR - MOUILLERON EN PAREDS	formation professionnelle : 1 jeune
MFR - LA MOTHE ACHARD	formation professionnelle : 1 jeune
MFR - LE POIRE	formation professionnelle : 1 jeune
MFR - LA FERRIERE	formation professionnelle : 1 jeune
MFR - SAINT GILLES CROIX DE VIE	formation professionnelle : 1 jeune
CFA LA LOUISIERE - LES HERBIERS	formation professionnelle : 1 jeune
CHAMBRE METIERS ET ARTISANAT	formation professionnelle : 2 jeunes
LA LIGUE CONTRE LE CANCER	actions de prévention et d'aides
FRANCE ADOT 85	don d'organes
AREAMS	fonctionnement du Point Rencontre 85
VAINCRE ENSEMBLE	lutte contre l'alcoolisme
ALCOOL ASSISTANCE LA CROIX D'OR	lutte contre l'alcoolisme
JALMALV	soins palliatifs (Jusqu'à La Mort Accompagner La Vie)
ASSOCIATION REGIONALE DES MUTILES DE LA VOIX	personnes opérés d'un cancer de la gorge (ablation du larynx)
ADAPEI	aide aux personnes ayant une déficience intellectuelle
SOS FEMMES VENDEE	aide aux femmes victimes de violences physiques ou sexuelles au sein de leur ménage
BANQUE ALIMENTAIRE	aide alimentaire
UDAF 85	aide aux familles
CROIX ROUGE FRANCAISE	aide aux personnes en difficulté
LES RESTAURANTS DU COEUR	distribution de repas
FAVEC	aide des conjoints survivants
SOLIDARITE PAYSANS VENDEE	aide au monde rural
Association Ils, Elles, Danses - ST ETIENNE DU BOIS	cours de danse enfants et adultes
COLLÈGE St Paul de PALLUAU	Séjours linguistiques

DÉLIBÉRATION N° 3 – GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PALLUAU

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, adhère au groupement de commandes relatif à différentes familles d'achat avec la communauté de communes du Pays de Palluau. Par conséquent, décide l'achat de 4 panneaux "participation citoyenne", d'un mégaphone et 21 chasubles. Les autres commandes seront passées par avenant.

DÉLIBÉRATION N° 4 – PARKING DE LA CASERNE

Après avoir entendu l'exposé de Marcelle BARRETEAU, le conseil municipal décide de lancer le projet de rénovation du parking de la caserne tel que définit dans le programme pluriannuel. Le directeur du collège sera contacté pour profiter, s'il le souhaite, des conditions tarifaires du marché public. Il autorise le maire à signer une convention avec la SPL pour une mission de maître d'œuvre. Fixe de plan de financement ainsi :

Travaux et honoraires HT	145 000 €
Subvention Sénat	25 000 €
Fonds de concours 2016 de la Communauté de communes	35 641 €
solde à financer	84 359 €

Sollicite :

- ▶ le fonds de concours 2016 auprès de la Communauté de Communes du Pays de Palluau.
- ▶ une subvention auprès du Sénat

DÉLIBÉRATION N° 5 - RÉNOVATION DE LA SALLE DE SPORT ET POLYLENTE

Marcelle BARRETEAU rappelle l'inscription de ce programme sur les exercices 2016 - 2018 - 2019 et 2020 pour un total de 700 000 € TTC. Pour mener à bien cette opération, le conseil municipal décide de confier à la SPL une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage moyennant un montant de 6 650,00 € HT pour la réalisation d'une étude de faisabilité et à la réalisation du programme ; 0,50 % du montant de l'ensemble de l'opération pour le choix du maître d'œuvre ; 1,80 % du montant de l'ensemble de l'opération pour la phase de réalisation et jusqu'à la réception des travaux. Le maire est autorisé à signer tout document à intervenir.

DÉLIBÉRATION N° 6 - TARIF DE LA SALLE POLYVALENTE

LOCATION SALLE POLYVALENTE	2016			
	ARRHES avec ou sans vaisselle 30%	LOYER SANS VAISSELLE	LOYER AVEC VAISSELLE	
			VAISSELLE	TOTAL
Personnes domiciliées dans la commune	27 €	90 €	30 €	120 €
Personnes extérieures	42 €	140 €	45 €	185 €
Associations à but lucratif	42 €	140 €	45 €	195 €
Entreprises inscrites au RC pour vente	60 €	200 €	30 €	230 €

DÉLIBÉRATION N° 7 - DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATION

MARCHÉS PUBLICS

N°	TIERS	OBJET	VALIDITÉ	MONTANT TTC
2016/MP/01	POLYV'ALLIANCE	Entretien des locaux communaux	1 an renouvelable 2 fois	20 376 €

DÉLIBÉRATION N° 8 - CONSTRUCTION DE DEUX CLASSES À L'ÉCOLE PUBLIQUE

Patrick GINEAU rappelle qu'il avait envisagé de rénover en 2018 les deux classes modulaires de l'école pour un coût estimé à 45 000 €. Il donne connaissance au conseil municipal de la possibilité d'obtenir une dotation de soutien à l'investissement local qui pourrait représenter 50% des travaux. Pour cela, il est nécessaire de répondre à un appel à manifestation avant le 15 mars prochain.

Après délibération, le conseil municipal décide de lancer l'opération et de solliciter une subvention dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local. Précise que l'opération ne pourra se faire qu'à condition d'être subventionné à hauteur de 70%.

Fixe ainsi qu'il suit le plan de financement :

Montant HT des travaux	150 000 €	
Honoraires et frais divers	30 000 €	
Total	180 000 €	
Subvention de l'Etat		90 000 €
Fonds de concours Communauté de Communes		36 000 €
Total		126 000 €
Solde à financer (30%)	54 000 €	

DÉLIBÉRATION N° 9 - CONVENTION AVEC LE GROUPEMENT DE COMMANDE - ASSURANCE

Après délibération, le conseil municipal reporte sa décision de participer à la consultation intercommunale pour la négociation des contrats d'assurances dans l'attente d'information sur les obligations de contracter avec la compagnie retenue dans le cas où le montant est supérieur à nos contrats.

DÉLIBÉRATION N° 10 - CONGRÈS DES MAIRES

Le conseil municipal décide de prendre en charge les frais représentés par la participation de Monsieur le maire et de la première adjointe au salon des maires et au congrès des maires qui se tiendront à Paris du 31 mai au 2 juin.

DÉLIBÉRATION N° 11 - DÉNOMINATION DES SALLES RUE ANDRÉ DORION

Après réflexion et sur proposition du maire, le conseil municipal décide de nommer ainsi les salles :

ESPACE DE LA GÂCHÈRE

Salle du Rigolly (salle de sport)

Salle Delaroze (salle polyvalente)

Séance levée à 21h45.
Robert BOURASSEAU - maire

